ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

thons

Question écrite n° 18477

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales au sujet de la préservation des stocks de thon en mer Méditerranée. Selon une étude récente d'une commission européenne, la situation des espèces pélagiques comme le thon et l'espadon suscite de vives inquiétudes car « leur stock est surexploité et en déclin ». Il apparaît que c'est au marché japonais que profite cette récente augmentation de la pêche du thon en Méditerranée, les stocks de thon des mers extrême-orientales étant déjà fortement obérés. De plus, il apparaît que cette pêche à destination du Japon est organisée par des armateurs battant pavillons de complaisance, dont on connaît les convictions plus qu'aléatoires en matière de protection de l'environnement, de respect des règlements internationaux, ou de protection sociale de leurs salariés. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du gouvernement en matière de protection de la population des espèces pélagiques, et du thon en particulier, en mer Méditerranée.

Texte de la réponse

Aujourd'hui, la situation des ressources halieutiques thonières exploitées en mer Méditerranée est évaluée régulièrement par le comité scientifique de la CICTA (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique). La CICTA est une organisation régionale de pêche responsable de la conservation d'environ 30 espèces de thonidés migrant à travers l'océan Atlantique, la mer Méditerranée et la mer Noire. Trente-huit pays sont membres à part entière de cette organisation. La France est présente à travers la Communauté européenne mais aussi au titre d'un territoire d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon. Chaque année les scientifiques des parties contractantes se réunissent pour évaluer les stocks disponibles et peuvent proposer des niveaux globaux de captures nommés TAC (totaux admissibles de captures) liés à chaque espèce étudiée. La réunion annuelle de la CICTA permet aux représentants des gouvernements de répartir entre pays pêcheurs le TAC adopté pour chaque espèce. De plus, année après année, la CICTA prend des mesures pour renforcer la lutte contre la pêche illégale non déclarée et non réglementée (INN). Il s'agit d'une lutte internationale requerant la bonne volonté de tous les Etats pêcheurs et acheteurs. La France, au travers de l'Union européenne, est très active dans ce domaine et milite pour un système de sanctions commerciales contre les marchés illégaux. La pêche thonière méditerranéenne cible principalement le thon rouge qui est capturé vivant afin d'être élevé dans des cages dites d'engraissement. La destination finale de ces thons est essentiellement le Japon. Il faut aussi noter que l'Union européenne est le principal acteur de la pêche au thon rouge dans cette région du monde. Au sein des instances internationales, la France reste donc particulièrement vigilante à la bonne gestion des stocks thoniers qui font vivre un grand nombre de pêcheurs français, spécialement dans le golfe du Lion.

Données clés

Auteur : M. Jean-Marc Roubaud
Circonscription : Gard (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE18477

Numéro de la question : 18477
Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle
Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche
Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3757
Réponse publiée le : 25 janvier 2005, page 753